

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 06/03/2019
Reçu en préfecture le 06/03/2019
Affiché le 
ID : 033-253306310-20190218-2019_01_05-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le dix huit février

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC, Vice Présidente en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 4 février 2019

Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – DERVILLE - GUILLEN – HERAUD - MONSEIGNE – PIASECKI - MM. BITEAU - DELAUNAY – GIRARD - PLISSON - RENARD

Délibération N°2019-01-005: Adhésion à l'association Phares de France

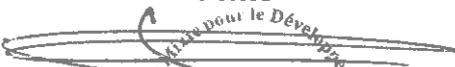
Vu la création au 14 juillet 2018 de l'association Phares de France ;

Après discussion et à l'unanimité il est décidé,

Article 1. d'adhérer à l'association Phares de France

Article 2. autoriser Madame la Présidente à verser la cotisation 2019 du SMIDDEST à l'association Phares de France d'un montant de 350 € inscrits à l'article 6281 du budget annexe Cordouan 2019.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 18 février 2019

La Présidente

Pascale GOT
SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement
Durable de l'Estuaire de la Gironde